

COMMUNE DE PAGNY-SUR-MOSELLE

MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE DE LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) ET DE LA RÉVISION DU PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS (PDA) DE L'ÉGLISE SAINT-MARTIN

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n°2025-133T du 19 septembre 2025, le Maire de la Commune de Pagny-sur-Moselle a ordonné l'ouverture d'une enquête publique conjointe dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et de la révision du Périmètre Délimité des Abords (PDA) de l'église Saint-Martin.

À cet effet, Madame Marguerite-Marie POIRIER est désignée en qualité de commissaire enquêtrice et Monsieur André HOPFNER est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le Président du Tribunal Administratif de Nancy.

L'enquête se déroulera à la mairie de Pagny-sur-Moselle du lundi 13 octobre 2025 à 09h00 au vendredi 14 novembre 2025 à 17h30, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, soit : du lundi au vendredi de 09h00 – 12h00 et 15h00 – 17h30 et les samedis des semaines impaires de 10h00 – 12h00.

La commissaire enquêtrice recevra le public à la Maison des P'tits Soleils – 3 rue Montessori – 54530 Pagny-sur-Moselle, les :

- Lundi 13 octobre 2025 de 09h00 à 12h00,
- Samedi 25 octobre 2025 de 09h00 à 12h00,
- Mardi 04 novembre 2025 de 17h00 à 20h00,
- Vendredi 14 novembre 2025 de 14h00 à 17h00.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête déposé en Mairie. Elles peuvent être également adressées par écrit à l'adresse postale de la Mairie – 1 rue des Aulnois – 54530 Pagny-sur-Moselle au nom de la commissaire enquêtrice, ou par courriel à enquete-publique-6680@registre-dematerialise.fr ainsi que sur le registre dématérialisé à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/6680>. Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6680> donc visibles par tous.

Le dossier sera également consultable sur le site de la Ville : <https://www.pagnysurmoselle.fr/enquete-publique-revision-du-plu-et-du-pda-de-leglise-saint-martin/>

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice pourront être consultés en mairie pendant une durée d'un an.